

KRAKOWSKIE STUDIA MIĘDZYNARODOWE KRAKOW INTERNATIONAL STUDIES

XIX: 2022 nr 2 e-ISSN 2451-0610 ISSN 1733-2680

https://doi.org/10.48269/2451-0610-ksm-2022-2-005

Frédéric Dessberg

maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan https://orcid.org/0000-0002-6424-7972

La France, la Pologne et l'«esprit de Locarno» dans le projet de pacte oriental (1933–1934)

Introduction

L'historiographie des relations diplomatiques et militaires franco-polonaises a d'abord principalement porté sur la coopération militaire, avec la naissance de l'alliance franco-polonaise et le soutien français délivré à la Pologne au cours de la contre-offensive soviétique de l'été 1920¹. Elle a également beaucoup insisté sur les divergences survenues entre les deux alliés à propos des moyens d'assurer la sécurité des deux pays. Les contradictions étaient notamment dues à la priorité allemande donnée à la politique de sécurité de la France, opposée à la prise en compte prioritaire de la menace soviétique par les Polonais. La coopération franco-polonaise devait donc, dès ses origines,

Voir par exemple: Bâtir une nouvelle sécurité. La coopération militaire entre la France et les États d'Europe centrale et orientale de 1919 à 1929, Vincennes 2001; T. Schramm, H. Bułhak, La France et la Pologne, 1920–1922. Relations bilatérales ou partie d'un système européen de sécurité ?, «Guerres mondiales et conflits contemporains» 1999, n° 193, pp. 39–52.

être marquée du sceau de l'ambiguïté. À partir du milieu des années 1920 et jusqu'au milieu des années 1930, on observe une prise de distance entre les deux alliés, qui s'accentue après la mort du maréchal Pilsudski, en 1935. Parmi les divergences en matière de sécurité, les historiens identifient également une tendance française à privilégier la politique de sécurité collective, dans le cadre de la Société des nations, ainsi que la recherche, par moments, d'une intégration de l'Union soviétique dans les questions de sécurité en Europe, ce qui implique une dissolution de l'alliance franco-polonaise dans cet ensemble². Ils opposent cette politique à la priorité donnée par Varsovie aux relations bilatérales, à l'alliance avec Paris, puis à une recherche d'équilibre de la Pologne dans ses relations avec l'Allemagne et l'Union soviétique. Si ce constat est globalement recevable, il faut peut-être nuancer cette opposition, dans la mesure où la diplomatie entre alliés, en dépit d'orientations différentes, contribue à gommer les aspérités. Ainsi, les négociations liées à l'extension de la politique de sécurité collective en Europe centrale et orientale, en 1933 et 1934, à travers le projet de pacte oriental, montrent que ces divergences franco-polonaises peuvent être facilement relativisées, à partir du moment où les objectifs de chacun sont clairement identifiés et mutuellement compris.

Le triangle «Paris-Varsovie-Moscou» dans l'ère de Locarno (1925-1933)

Les accords de Locarno d'octobre 1925 montrent une volonté française de réduire les obligations de Paris en Europe centre-orientale, en cas de conflit avec l'Allemagne mais également en cas de conflit polono-soviétique. Il s'agit de faire reposer la sécurité française et européenne sur le nouveau système de sécurité collective. Mais le ministre des Affaires étrangères français, Aristide Briand, est pleinement conscient du fait que Locarno assure la stabilité du continent à l'ouest mais pas sur les frontières orientales de l'Allemagne, ni dans la partie orientale du continent. Il faut compléter le système sous les auspices de la SDN. Dans la perspective de l'adhésion de l'Allemagne à la Société des Nations, vers laquelle les accords de Locarno n'auront été qu'une étape, une adhésion soviétique est donc également nécessaire. C'est en partie pour cela qu'il invite le chef de la diplomatie soviétique, Georgi Čičerin, qui propose, contre l'engagement de Moscou de ne pas attaquer la Pologne pour modifier la frontière issue du traité de Riga de 1921, une garantie par la France de

G.-H. Soutou, *L'alliance franco-polonaise (1925–1933) ou comment s'en débarrasser?*, «Revue d'Histoire diplomatique» 1981, pp. 295–348.

l'attitude pacifique de son alliée envers la Russie³. Le Quai d'Orsay ne donne pas de suite mais ne ferme pas non plus la porte à un système qui pourrait garantir la sécurité de la Pologne. Or, le chef de la diplomatie soviétique refuse l'adhésion à la SDN et pose la première pierre d'un «contre-système», sous la forme d'accords bilatéraux dont le plus connu est le traité de Berlin du 24 avril 1926⁴, qui accentue le danger de la position polonaise.

Toutefois, la période est également marquée par la reprise des négociations soviéto-polonaises en vue de la signature d'un pacte de non-agression qui garantirait la frontière orientale de la Pologne. Varsovie se rend à l'idée que l'Union soviétique ne peut être exclue d'un règlement sur la sécurité en Europe orientale, au moins dans le cadre de relations bilatérales, entre les Polonais et les Soviétiques, voire trilatérales, avec Paris, sans toutefois rechercher une intégration de l'URSS à un système de sécurité européen. L'action de Briand en faveur de la sécurité collective obtient alors le soutien de la Pologne dans la mesure où le ministre des Affaires étrangères polonais, Aleksander Skrzyński, un partisan de la politique de sécurité collective, s'est félicité, au moins officiellement, de la signature des accords de Locarno⁵. Certes, la relation franco-polonaise est souvent montrée comme plus difficile à partir du moment où, en mai 1926, le maréchal Piłsudski prend le pouvoir à Varsovie. Il convient cependant de préciser que la politique étrangère de Józef Pilsudski ne varie pas radicalement de la précédente. Avec la nomination d'August Zaleski à la tête de la diplomatie polonaise, la voie de Locarno est confirmée, même si Piłsudski se montre régulièrement réticent à engager la Pologne exclusivement sur la voie de la sécurité collective sous l'égide de la SDN⁶.

En tout cas, les négociations en vue d'un pacte de non-agression entre l'Union soviétique et ses voisins occidentaux, de même qu'entre Moscou et Paris, continuent. Elles sont ralenties par les tensions paroxystiques de l'époque qui tendent à isoler les Soviétiques. Aussi, Aristide Briand soumet tout accord avec Moscou à la solution d'une entente multilatérale. La sécurité des alliés de l'Est, principalement la Pologne et la Roumanie, n'est pas oubliée et il s'agit

MAEF [Ministère des Affaires étrangères français], Russie, A. Briand à Jean Herbette, ambassadeur de France à Moscou, 20 décembre 1925, vol. 358.

⁴ G.-H. Soutou, *La France, l'URSS et l'ère de Locarno, 1924–1929*, [dans :] *L'URSS et l'Europe dans les années 20*, éd. M. Narinski, Paris 2000, pp. 67–90.

P.S. Wandycz, Aleksander Skrzyński (1882–1939): diplomate et philosophe, [dans:] Nations, cultures et sociétés d'Europe centrale aux XIXe et XXe siècles, éd. C. Horel, Paris 2006, pp. 109–122; idem, Aleksander Skrzyński, minister spraw zagranicznych II Rzeczypospolitej, Warszawa 2006, pp. 196–206.

⁶ Idem, The Place of the French Alliance in Poland's Foreign Policy, [dans:] Bâtir une no-uvelle sécurité..., op. cit., pp. 183–207.

pour Paris de faire bloc. Pendant ce temps, entre Varsovie et Moscou, l'échec reste patent sur la question des États baltes, la diplomatie soviétique cherchant à conclure une série de pactes bilatéraux, pour éviter justement de s'engager dans un ensemble multilatéral. Les dirigeants soviétiques, déjà sujets au syndrome de la «forteresse assiégée», incriminent alors la volonté occidentale d'encerclement quand Varsovie cherche à contrer toute velléité soviétique de l'isoler dans le cadre d'un pacte bilatéral, partie d'une toile tissée par le Kremlin. Il faut dire que les Français et les Polonais montrent alors une réelle solidarité dans cette question⁷.

Un changement survient avec l'adhésion de l'URSS au Pacte Briand-Kellogg de renonciation à la guerre, le 27 septembre 1928 et la signature du Protocole Litvinov (du nom du nouveau Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères soviétique) de janvier 1929 entre l'URSS et ses voisins occidentaux. Varsovie peut alors exprimer sa satisfaction d'avoir empêché les Soviétiques de la conduire à l'isolement. Sur ce point, les exigences de Briand et de Pilsudski ont été satisfaites. En 1932, la question des pactes de non-agression redevient actuelle mais les démarches polonaise et française sont différentes. Édouard Herriot, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, entend conserver un front uni face à Moscou et souhaite des signatures simultanées des pactes de non-agression. Or, les Polonais ne tiennent pas à laisser passer une occasion de sanctionner le traité de Riga et ratifient le pacte de non-agression signé plus tôt, le 25 juillet 1932. Il s'agit là d'un acte d'indépendance de la politique étrangère polonaise vis-à-vis de Paris et Moscou peut alors se réjouir de voir Pilsudski rompre l'aspect triangulaire des négociations. Le pacte de non-agression franco-soviétique est signé à son tour, le 29 novembre 19328. Le Quai d'Orsay veut y voir une occasion de rassurer son allié polonais quant à l'attitude soviétique à son égard et de réaliser l'éternel objectif de la diplomatie française : alléger le poids des responsabilités françaises envers la Pologne. Paris et Varsovie s'éloignent donc un peu plus, chacun éprouvant le sentiment d'avoir été abandonné par l'autre. Il est vrai que les relations franco-polonaises apparaissent moins chaleureuses qu'on pourrait le supposer entre deux alliés : à la fin des années 1920, le gouvernement polonais a esquivé les tentatives françaises de faire évoluer l'alliance dans le sens de la sécurité collective. De plus, ce qui restait de la Mission militaire française en Pologne a achevé son contrat et a quitté Varsovie

⁷ F. Dessberg, Le triangle impossible. Les relations franco-soviétiques et la Pologne dans les questions de sécurité en Europe (1924–1935), Bruxelles 2009, p. 141.

DDF [Documents Diplomatiques Français 1932–1939], t. II, Paris, imprimerie nationale, pp. 91–93; O. Ken, Collective Security or Isolation? Soviet Foreign Policy and Poland, 1930–1935, Saint-Petersburg 1996, p. 31.

dans une froide indifférence. Un autre signe de la volonté d'indépendance de la Pologne par rapport à son allié apparaît lorsque Piłsudski remplace le ministre des Affaires étrangères, August Zaleski, par le colonel Józef Beck, réputé peu favorable aux Français.

La signature des pactes de non-agression de 1932 entre l'Union soviétique et ses voisins occidentaux (sauf la Roumanie à cause du contentieux territorial portant sur la Bessarabie) et la France sont un passage obligé vers l'adhésion àla sécurité collective. À la suite d'une proposition de Maxim Litvinov, est signée en juillet 1933 une Déclaration sur la définition de l'agresseur entre l'URSS et ses voisins occidentaux, dans l'esprit du Protocole Litvinov. On peut voir ce texte comme une réponse au Pacte à Quatre réunissant l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, initiatrice du projet, prévu pour arbitrer les litiges territoriaux en Europe. Mais il s'agit surtout d'une réponse à de récentes déclarations allemandes sur la nécessité pour l'Allemagne de gagner des territoires à l'Est^o. En se portant garante du *statu quo* territorial en Europe orientale, au prix de revendications (notamment sur la question de la Bessarabie) rendues nécessaires par la double menace allemande et japonaise, l'Union soviétique remporte une victoire diplomatique indéniable.

L'élaboration du projet de pacte oriental : convergences et divergences franco-polonaises

On peut considérer qu'à partir de 1932, les conceptions françaises et polonaises s'éloignent pendant qu'une certaine communauté de vue s'installe entre Paris et Moscou. Depuis qu'Hitler a accédé au pouvoir en Allemagne, l'orientation politique suit la voie préconisée par Litvinov, à la tête du Narkomindel, visant à «revenir» en Europe. Le 10 mai 1933, la *Pravda* annonce, sous la plume de Karl Radek, que le gouvernement soviétique renonce à demander la révision des traités de 1919–1920 et accepte donc le *statu quo* territorial¹⁰. Après le départ de l'Allemagne de la SDN, en octobre 1933, le Narkomindel se montre favorable à l'idée formulée par le ministre des Affaires étrangères français, Joseph Paul-Boncour, dès le 20 octobre, d'un pacte régional d'assistance mutuelle, c'est-à-dire d'un «Locarno de l'Est». La condition préalable en est l'adhésion de l'Union soviétique à la Société des nations, ce qui permettrait

MAEF, Maurice Dejean (ambassadeur de France à Moscou) à Joseph Paul-Boncour, 11 avril 1933, vol. 960; G. Roberts, *The Soviet Union and the Origins of the Second World War. Russo-German Relations and the Road to War, 1933–1941*, London 1995, p. 13.

¹⁰ J.-F. Fayet, Karl Radek (1885–1939). Biographie politique, Bern 2004, pp. 661–690.

de coordonner un pacte franco-soviétique sous le contrôle de l'organisation genevoise et, en cas d'agression allemande, de placer l'action soviétique en coordination avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Roumanie¹¹. Au même moment, Staline et le Bureau politique, approuvant la voie préconisée par le Narkomindel, décident en effet de signaler à Paris leur accord pour une adhésion de l'URSS à la SDN, sous certaines conditions et pour conclure un pacte d'assistance mutuelle dirigé contre l'Allemagne.

Briand, puis à son tour Herriot avaient défendu une combinaison franco-polono-soviétique mais les conditions ne sont plus réunies. Paul-Boncour envisage la possibilité d'un accord sans la Pologne, même si, pour la Direction politique du Quai d'Orsay, la Pologne devait participer au pacte d'assistance mutuelle, afin d'être en mesure de recevoir du matériel depuis l'Union soviétique, ce qui aurait exonéré les Français d'une charge prévue dans la convention militaire de 1921 et difficilement applicable. En décembre 1933, la diplomatie soviétique estime également qu'il faut inclure la Pologne et propose d'agréger la Belgique, la Tchécoslovaquie, la Finlande et les États baltes¹². L'accord soviétique est officiellement signifié le 4 janvier 1934. Pour l'URSS, il s'agit de faire valoir son rôle dans la sécurité européenne mais le rapprochement avec Paris et Varsovie est surtout destiné à contrer la politique antisoviétique de Berlin. En tout cas, on assiste de sa part à une conversion pragmatique de la politique des pactes bilatéraux en pactes régionaux.

Une nouvelle note diplomatique soviétique du 30 mars 1934 porte sur une assistance mutuelle réciproque entre l'URSS et la Pologne, ainsi qu'entre la Pologne et la Tchécoslovaquie. Elle insiste sur l'intérêt à faire intervenir les Pays baltes et l'Allemagne. Chacun assisterait ainsi son voisin agressé¹³. Bien sûr, il faudrait un accord ultérieur pour envisager une assistance entre la Pologne et la Lituanie, alors en mauvais termes, de même pour une assistance entre l'Allemagne et l'URSS, non frontaliers. Le fait que seul un voisin intervienne permettrait d'éviter la formation de blocs et une conflagration générale. Pour la diplomatie française, qui refuse l'inclusion de la Belgique et estime que la Pologne et la Tchécoslovaquie sont déjà garantis par les accords de Locarno, il s'agit surtout d'intervenir sous la forme d'un protocole franco-soviétique.

AN [Archives Nationales], 424/AP/21, Joseph Paul-Boncour, dossier 1; F. Dessberg, *Le Triangle impossible..., op. cit.*, p. 341.

MAEF, URSS, note pour le ministre du 13 décembre 1933, vol. 1003; O. Ken, Collective Security..., op. cit., pp. 146–147.

DDF, 1^{ère} série, t. V, note de la Direction politique du Quai d'Orsay, 30 mars 1934, pp. 133–135; M. Boisdron, *Le projet de pacte oriental (février 1934 – mai 1935)*, «Guerres mondiales et conflits contemporains» 2005/4, n° 220, pp. 23–43.

Pendant ce temps, Paris et Varsovie se sont éloignés. Varsovie avait par exemple refusé de soutenir le plan de désarmement français de l'automne 1932, vu comme trop favorable à l'Allemagne. De plus, les nouvelles menaces de l'année 1933 contre la Pologne conduisent à la signature de la déclaration germano-polonaise de janvier 1934. Il convient de préciser que les réactions françaises à la déclaration germano-polonaise ne sont pas si abruptes qu'on l'a dit : des interrogations, des craintes sur les orientations de la politique étrangère polonaise, des reproches de la part des diplomates (avec des références à l'«égoïsme polonais») mais pas de trop sévères critiques françaises, en particulier dans la presse¹⁴. Le constat est surtout celui d'une baisse de l'influence française auprès de son allié. Pour Beck à Moscou : il faut rassurer les Soviétiques, d'où la prolongation pour 10 ans du pacte de 1932, mais pas plus (rien au sujet des Baltes)¹⁵.

La première approche française envers l'URSS visant à conclure un pacte de sécurité multilatéral est effectuée à la fin de février 1934. Lorsque Louis Barthou prend la direction de la diplomatie française, à partir d'avril 1934, Paris s'engage vers la construction d'un pacte oriental de sécurité collective incluant notamment l'Union soviétique, la Pologne et l'Allemagne, dans le but de mieux contrôler les aspirations de cette dernière au réarmement. Il s'agit d'une priorité pour Barthou qui, soucieux de raviver les alliances orientales de la France, se rend à Varsovie du 22 au 25 avril et à Prague les jours suivants. Le ministre français veut aussi se rassurer sur la relation entre Varsovie et Berlin et rallier ses alliés au projet de Locarno oriental. Or, face à Piłsudski qui doute de la fermeté française et évacue largement les questions politiques, il n'aborde pas la question du pacte d'assistance mutuelle. La fragilité du lien franco-polonais semble donc représenter un obstacle à l'élaboration du pacte oriental¹⁶.

Les premières négociations ont lieu lors d'une rencontre entre Louis Barthou et Maxim Litvinov, le 18 mai 1934 à Genève¹⁷. Barthou affirme que la Pologne se ralliera, tout en sachant que rien n'est moins sûr, le système risquant de placer Varsovie politiquement en opposition avec l'Allemagne. Le projet est même envisagé sans l'Allemagne, ce qui conduirait à l'élaborer contre elle. Il est finalement rédigé au Quai d'Orsay et René Massigli, représentant français à Genève, remet un premier schéma aux Soviétiques le 2 juin 1934. Le texte définitif

¹⁴ AN, Joseph Paul-Boncour, dossier 1, op. cit.

¹⁵ M. Kornat, M. Wołos, *Józef Beck. Biografia*, Kraków 2020, pp. 287–295.

MAEF, discours de Barthou du 22 avril 1934, télégramme du 28 avril 1934, vol. 378;
R.J. Young, *Power and Pleasure. Louis Barthou and the Third French Republic*, Montréal and Kingston 1991, p. 217.

DDF, 1^{ère} série, t. VI, compte-rendu de la conversation entre Barthou et Litvinov du 18 mai 1934.

est prêt le 8 juin. Trois traités distincts le composent : le *Traité A* est le pacte régional prévu le 30 mars entre les éventuels signataires (Allemagne, Estonie, Lettonie, Finlande, Pologne, Tchécoslovaquie, URSS). Il comporte l'engagement à une assistance militaire immédiate à son voisin victime de l'agression d'un autre pays contractant. Le *Traité B* concerne l'assistance mutuelle franco-soviétique, l'URSS garantissant également Locarno. Le *Traité C* est un texte général qui regroupe les signataires et la France¹⁸.

Barthou s'inscrit donc dans la voie politique tracée par Briand depuis 1925, qui vise à intégrer le système d'alliances français dans le cadre de l'organisation genevoise. Il est alors essentiel, pour le gouvernement français, de parvenir à une intégration de la Pologne dans le système multilatéral. Cette intégration suppose une entente entre Varsovie et Moscou, de même qu'entre Varsovie et Prague. De plus, l'obtention de l'adhésion polonaise nécessite également une adhésion de l'Allemagne.

L'opposition polonaise et l'échec du projet de Pacte de l'Est

Barthou se rend ensuite à Londres, en juillet, dans le but, d'après le sentiment des Britanniques, dans une étude de Mathieu Boisdron, d'étendre la garantie à l'Allemagne, afin d'éviter de donner un prétexte à l'Allemagne de refuser son adhésion¹⁹. Il s'agit donc pour Barthou d'accepter la garantie à l'Allemagne mais pas son réarmement. Londres soutient le projet, y compris auprès des gouvernements polonais et allemand. Lorsque Berlin rejette sans surprise le projet, à la fin de l'été 1934, la Pologne suit l'Allemagne dans son refus. À ce moment, le facteur soviétique a un effet dissolvant dans les relations franco-polonaises. Staline, pour un temps, joue le jeu de la sécurité collective : l'URSS adhère à la SDN le 18 septembre 1934. Il faut noter que Varsovie choisit ce moment, le 27 septembre, pour se joindre au refus allemand. Une adhésion de Moscou au Conseil de la SDN permet en effet au gouvernement soviétique de soulever le problème des minorités russes en Pologne et de placer Varsovie en situation d'accusée dans l'arène internationale²⁰. Le refus polonais est également motivé par le fait que Varsovie croit davantage aux relations bilatérales que multilatérales. Surtout, les Polonais ont vu d'un très mauvais œil la réunion de Berlin et de Moscou dans un même accord²¹.

DDF, 1ère série, t. VI, note de la Direction politique du 3 juin 1934.

¹⁹ M. Boisdron, *Le project..., op. cit.*, pp. 23–43.

MAEF, affaires juridiques, Fonds Fromageot, note du 17 juillet 1934, vol. 29.

Centre des Archives Diplomatiques de Nantes, Londres, ambassade, 1919–1940, Série C, vol. 347, Alphand (Moscou) à MAE, 9 novembre 1934.

Revenons sur les circonstances du refus polonais d'adhérer au projet de pacte multilatéral. Au début de juillet, Barthou est informé des réticences de Beck qui souhaite la participation de la Roumanie, comme gage de sécurité et envisage de consulter les pays frontaliers de l'URSS, dont la Turquie. Surtout, il s'oppose catégoriquement à l'adhésion de la Lituanie et de la Tchécoslovaquie. La réponse polonaise tarde à venir, en dépit des insistances françaises. Les choses deviennent plus claires au cours de la rencontre qui a lieu à Genève, le 7 septembre, entre Józef Beck et Louis Barthou²². La réticence polonaise devient en effet flagrante, quand le chef de la diplomatie polonaise pose les conditions à son accord : que le pacte d'assistance mutuelle ne contrevienne pas à la déclaration germano-polonaise, qu'il ne soit pas exigé de la Pologne qu'elle adhère au pacte si la Lituanie y participe et que la Tchécoslovaquie soit également tenue en dehors du pacte. Le rappel de l'accord franco-polonais de 1925 indiquant le soutien de la France en cas d'agression contre la Pologne, la proposition d'un protocole additionnel stipulant que les dispositions du pacte n'entreront en vigueur entre la Pologne et la Lituanie qu'à partir du moment où elles entretiendront des relations diplomatiques, non-obligation d'assistance entre la Pologne et la Tchécoslovaquie n'y font rien. Le refus polonais est finalement transmis au gouvernement français le 27 septembre 1934, au lendemain de l'admission de l'Union soviétique à la SDN²³.

Le problème crucial invoqué par les Polonais est le passage de troupes soviétiques sur son territoire en cas de conflit²⁴. Il s'agit là d'un obstacle irréductible à l'acceptation par Varsovie des plans de sécurité de Paris, qui constitue rapidement une pierre d'achoppement dans les discussions franco-polonaises jusqu'au pacte germano-soviétique de 1939. À Genève, Barthou renouvelle à Beck la proposition déjà faite par Radek en 1933 et par les diplomates français ensuite, d'un appui soviétique à la Pologne sous forme d'aide en aviation et en matériel soviétiques, avec du matériel français transitant par la Russie. Mais les Polonais ne relèvent pas, préférant une position de neutralité entre l'Allemagne et l'URSS en cas de conflit. Ils estiment que depuis qu'il avait été décidé d'intégrer l'Allemagne dans l'accord d'assistance mutuelle franco-soviétique, l'URSS pouvait représenter une menace en cas de conflit franco-allemand, étant donné qu'elle pouvait décider d'intervenir d'un côté ou de l'autre en passant par la Pologne. Pour cette dernière, un Locarno de l'Est pouvait représenter le danger d'un rapprochement germano-soviétique et non une garantie. Or, Londres,

MAEF, France–URSS, compte-rendu de Louis Barthou, 7 septembre 1934 et Papiers d'Agents, Archives privées, René Massigli, vol. 20, 7 septembre 1934, vol. 1004–1005.

²³ MAEF, dépêche de René Massigli, 27 septembre 1934, vol. 970.

²⁴ MAEF, Jean Payart (chargé d'affaires français à Moscou) à MAE, 26 août 1934, vol. 969.

Frédéric Dessberg

puis Paris et Moscou ont pris soin de ne pas donner au pacte régional le caractère d'un encerclement de l'Allemagne, ce qui montrait une chose : on restait attaché, y compris à Paris, aux principes de la sécurité collective plutôt qu'à la réalisation d'une alliance franco-soviétique, ne serait-ce que pour conserver le soutien de Londres. L'incompréhension franco-polonaise réside alors dans le fait que, du côté français, le pacte marque la fin du risque de collusion germano-soviétique quand, du côté polonais, la conservation de l'URSS en dehors de la politique européenne doit justement permettre d'éviter ce risque.

Louis Barthou semble ensuite s'être dirigé vers la solution pacte franco-soviétique, sans donner au projet un quelconque caractère d'urgence, de même que Litvinov, d'ailleurs. Il est assassiné en octobre et pour son successeur, Pierre Laval, le pacte oriental ou son développement franco-soviétique ne sont pas prioritaires. Laval renvoie à l'attitude de la Pologne. En octobre, le Quai d'Orsay prévoit de renommer le pacte oriental «Pacte multilatéral de non-agression et de consultation», sans l'Allemagne ni la Pologne mais Laval ne reprend pas l'idée dans ses conversations²⁵. Pour les Polonais, les pactes de non-agression bilatéraux suffisent. Pour Paris, le pacte oriental permet de les consolider. L'adhésion polonaise pousserait Hitler, isolé, à faire de même. Il est toutefois clair que la diplomatie française ne croit plus au concept de pacte oriental. Les dernières concessions françaises aux conditions polonaises, à la fin de novembre 1934, concernant l'absence de garanties polonaises à la Lituanie et à la Tchécoslovaquie, n'ont aucun effet. En fait, Varsovie voulait récupérer la Zaolzie et établir des relations diplomatiques avec Kaunas²⁶.

Le Protocole Laval-Litvinov du 5 décembre 1934 prend cependant position pour la poursuite du Pacte de l'Est²⁷, mais le Français songe aussi au rapprochement franco-allemand et franco-italien. En mai 1935, Laval se voit confirmer que le pacte oriental est impossible. Il ne s'agira *a minima* que d'un pacte entre la France et l'URSS. L'enthousiasme pour le pacte oriental et l'action de Barthou n'est en réalité venue qu'*a posteriori*. Barthou n'a fait que reprendre l'œuvre de ses prédécesseurs radicaux, il souhaitait davantage une relation avec l'Allemagne.

Jules Laroche rencontre Beck le 15 décembre 1934 et quitte la Pologne pour consultation. Beck considère que la note française ne remplit pas toutes les conditions polonaises. Il pense que la présence allemande est obligatoire, pour éviter de dire que le principal obstacle à l'accord polonais est le passage

D. Jeziorny, British Diplomacy and the Concept of the Eastern Pact (1933–1935). Analyses, Project, Activities, Stuttgart 2017, p. 300.

²⁶ *Ibidem*, p. 317.

²⁷ MAEF, Alphand à Laval, 9 novembre 1934, vol. 1004–1005.

de troupes soviétiques sur son territoire. Laroche annonce aux Britanniques que Paris ne tentera plus de démarches à Varsovie²⁸.

Après l'échec d'un accord de sécurité collective à l'Est, Paris s'oriente vers un traité bilatéral avec Moscou, ce qui est fait sous la forme du pacte d'assistance mutuelle du 2 mai 1935. Dès que l'invitation soviétique faite à Laval est connue, le colonel Beck invite le ministre français à s'arrêter à Varsovie, afin de ne pas laisser l'opinion publique dans l'impression que le gouvernement polonais a été mis dans l'obligation de se plier à des décisions prises entre les Français et les Soviétiques. Pierre Laval effectue peu après un voyage à Moscou et, de retour à Paris, s'arrête à Varsovie. Les Polonais, tout comme les Roumains, s'interrogent alors sur la portée de la politique française et sur la question de savoir si l'alliance franco-polonaise serait rejetée sur un plan secondaire. Même si, officiellement, le colonel Beck se déclare satisfait de l'accord franco-soviétique, il cherche des assurances sur les retombées possibles sur l'alliance franco-polonaise.

Même s'il est exact que la politique d'équilibre ne pouvait être une réalité, les relations de Varsovie avec Berlin étant plus étroites qu'avec Moscou, la politique d'équilibre rendait impossible de s'allier avec une puissance contre l'autre sans risquer de perdre son indépendance. Beck ne pouvait pas non plus accepter l'aide de l'une contre l'autre, d'où le rejet du «Locarno de l'Est». De plus, tenant à conserver de bons rapports avec Berlin tant qu'il n'était pas sûr de l'aide française, il exigeait l'inclusion de l'Allemagne dans le projet (tout comme Londres pour d'autres raisons). L'échec vient donc peut-être surtout de Londres et de Barthou, pas uniquement de Varsovie.

Conclusion

Le projet marque les limites de la sécurité collective et de la SDN. Les voies divergentes de la France et de la Pologne sont apparues au grand jour et caricaturées, autour de la place à laisser à l'Union soviétique dans la politique européenne. Toutefois, l'alliance franco-polonaise n'est jamais remise en cause, les ambiguïtés persistent, mais elles datent de 1921, pas de 1934. Quant à la relation franco-soviétique, elle est loin d'être exclusive, Paris menant, avec Barthou, puis avec Laval, une politique tous azimut. L'alliance soviétique, même en 1935, n'a pas de réalité, pas plus qu'une supposée complicité germano-polonaise.

²⁸ D. Jeziorny, British Diplomacy..., op. cit., p. 336.

Bibliographie

Documents Diplomatiques Français (1932-1939)

DDF, 1^{ère} série, t. V, note de la Direction politique du Quai d'Orsay, 30 mars 1934, pp. 133-135.

DDF, 1^{ère} série, t. VI, compte-rendu de la conversation entre Barthou et Litvinov du 18 mai 1934.

DDF, 1ère série, t. VI, note de la Direction politique du 3 juin 1934.

DDF, t. II, Paris, imprimerie nationale, pp. 91–93.

Ministère des Affaires étrangères français

MAEF, affaires juridiques, Fonds Fromageot, note du 17 juillet 1934, vol. 29.

MAEF, Alphand à Laval, 9 novembre 1934, vol. 1004–1005.

MAEF, dépêche de René Massigli, 27 septembre 1934, vol. 970.

MAEF, discours de Barthou du 22 avril 1934, télégramme du 28 avril 1934, vol. 378.

MAEF, France–URSS, compte-rendu de Louis Barthou, 7 septembre 1934 et Papiers d'Agents, Archives privées, René Massigli, vol. 20, 7 septembre 1934, vol. 1004–1005.

MAEF, Jean Payart (chargé d'affaires français à Moscou) à MAE, 26 août 1934, vol. 969.

MAEF, Maurice Dejean (ambassadeur de France à Moscou) à Joseph Paul-Boncour, 11 avril 1933, vol. 960.

MAEF, Russie, A. Briand à Jean Herbette, ambassadeur de France à Moscou, 20 décembre 1925, vol. 358.

MAEF, URSS, note pour le ministre du 13 décembre 1933.

Autres archives

Archives Nationales, Joseph Paul-Boncour, dossier 1, 424/AP/21.

Centre des Archives Diplomatiques de Nantes, Londres, ambassade, 1919–1940, Alphand (Moscou) à MAE, 9 novembre 1934, Série C, vol. 347.

Livres

Bâtir une nouvelle sécurité. La coopération militaire entre la France et les États d'Europe centrale et orientale de 1919 à 1929, Vincennes 2001.

Boisdron M., Le projet de pacte oriental (février 1934 – mai 1935), «Guerres mondiales et conflits contemporains» 2005/4, n° 220, pp. 23–43.

Dessberg F., Le triangle impossible. Les relations franco-soviétiques et la Pologne dans les questions de sécurité en Europe (1924–1935), Bruxelles 2009.

Fayet J.-F., Karl Radek (1885–1939). Biographie politique, Bern 2004.

Jeziorny D., British Diplomacy and the Concept of the Eastern Pact (1933–1935). Analyses, Project, Activities, Stuttgart 2017.

Ken O., Collective Security or Isolation? Soviet Foreign Policy and Poland, 1930–1935, Saint-Petersburg 1996.

Kornat M., Wołos M., Józef Beck. Biografia, Kraków 2020.

Roberts G., The Soviet Union and the Origins of the Second World War. Russo-German Relations and the Road to War, 1933–1941, London 1995.

- Schramm T., Bułhak H., *La France et la Pologne, 1920–1922. Relations bilatérales ou partie d'un système européen de sécurité?*, «Guerres mondiales et conflits contemporains» 1999, n° 193, pp. 39–52.
- Soutou G.-H., L'alliance franco-polonaise (1925–1933) ou comment s'en débarrasser?, «Revue d'Histoire diplomatique» 1981, pp. 295–348.
- Soutou G.-H., La France, l'URSS et l'ère de Locarno, 1924–1929, [dans :] L'URSS et l'Europe dans les années 20, éd. M. Narinski, Paris 2000, pp. 67–90.
- Wandycz P.S., Aleksander Skrzyński (1882–1939): diplomate et philosophe, [dans:] Nations, cultures et sociétés d'Europe centrale aux XIXe et XXe siècles, éd. C. Horel, Paris 2006, pp. 109–122.
- Wandycz P.S., Aleksander Skrzyński, minister spraw zagranicznych II Rzeczypospolitej, Warszawa 2006.
- Wandycz P.S., The Place of the French Alliance in Poland's Foreign Policy, [dans:] Bâtir une nouvelle sécurité. La coopération militaire entre la France et les États d'Europe centrale et orientale de 1919 à 1929, Vincennes 2001, pp. 183–207.
- Young R.J., *Power and Pleasure. Louis Barthou and the Third French Republic*, Montréal and Kingston 1991.

La France, la Pologne et «l'esprit de Locarno» dans le projet de pacte oriental (1933–1934)

La faiblesse de l'alliance militaire franco-polonaise s'explique par des intérêts nationaux divergents en matière de sécurité. Pour la France, la priorité est donnée aux défis posés par les menaces émanant de l'Allemagne, alors que pour la Pologne, ces défis sont essentiellement liés à la Russie soviétique. En conséquence, une ambiguïté est apparue dans la coopération militaire franco-polonaise, d'autant plus que la France préférait un système de sécurité collective et la Pologne des accords bilatéraux. La France a sécurisé ses frontières avec l'accord de Locarno, tandis que pour l'Europe centrale, elle souhaitait un accord de sécurité collective impliquant l'URSS. Dans le même temps, la conclusion par la Pologne d'un pacte de non-agression avec l'URSS est l'occasion pour la France de limiter ses engagements en matière d'alliance, qui doivent être concrétisés par le projet de pacte oriental – rejeté par la Pologne – en tant que «Locarno oriental». La question du projet a cependant révélé les limites du système de sécurité collective de la Société des Nations et, bien qu'il ne remette pas formellement en cause l'alliance existante, il a éloigné la Pologne et la France.

Mots-clés: Politique étrangère française (1918–1939), Sécurité européenne (1918–1939), Relations franco-polonaises, Accord de Locarno (1925), Pacte de non-agression, Pacte oriental (1934–1935), Louis Barthou, Józef Beck

France, Poland and the "spirit of Locarno". Poland and the French project of the Eastern Pact (1933-1934)

The weakness of the Franco-Polish military alliance stemmed from conflicting perceptions of security. France prioritized possible threats from Germany, while for Poland these threats came from Soviet Russia. This introduced ambiguity into their military cooperation, especially since France preferred a collective security system while Poland favored bilateral agreements. France secured its borders with the Locarno treaties, while for Central Europe it wanted a collective security agreement involving the USSR. Poland's conclusion of a nonaggression pact with the USSR was an opportunity for France to limit its alliance commitments, which was to take concrete form in the draft Eastern Pact, rejected by Poland as an "Eastern Locarno". It revealed the limits of the League of Nations' collective security system and distanced Poland and France from each other, although it did not formally call into question the existing alliance.

Key words: French foreign policy (1918–1939), European security (1918–1939), Franco-Polish relations, Locarno treaties (1925), non-aggression pact, Eastern pact (1934–1935), Louis Barthou, Józef Beck

Francja, Polska i "duch Locarno". Polska a francuski projekt paktu wschodniego (1933–1934)

Słabość polsko-francuskiego sojuszu wojskowego wynikała ze sprzecznych interesów w zakresie bezpieczeństwa narodowego. Dla Francji priorytetowe były wyzwania związane z zagrożeniami płynącymi z Niemiec, podczas gdy dla Polski takie wyzwania odnosiły się przede wszystkim do sowieckiej Rosji. W związku z tym pojawiła się dwuznaczność w polsko-francuskiej współpracy wojskowej, szczególnie że Francja preferowała system bezpieczeństwa zbiorowego, a Polska – umowy bilateralne. Francja zapewniła sobie bezpieczeństwo granic układem z Locarno, a dla Europy Środkowej chciała układu bezpieczeństwa zbiorowego z udziałem ZSRR. Przy czym zawarcie przez Polskę paktu o nieagresji z ZSRR było dla Francji okazją do ograniczenia jej zobowiązań sojuszniczych, które miał urzeczywistniać w zamyśle – odrzucony przez Polskę – projekt paktu wschodniego jako "wschodniego Locarno". Sprawa projektu ujawniła jednak ograniczenia systemu bezpieczeństwa zbiorowego Ligi Narodów, a także – choć formalnie nie zakwestionował istniejącego sojuszu – oddalił od siebie Polskę i Francję.

Słowa kluczowe: polityka zagraniczna Francji (1918–1939), bezpieczeństwo europejskie (1918–1939), stosunki polsko-francuskie, układ z Locarno (1925), pakt o nieagresji, Pakt Wschodni (1934–1935), Louis Barthou, Józef Beck